Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260210-DEL2026_07-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de février à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Didier GRASER, Mr François-Régis SIRJACQ, Mr Valéry LAMOURE, Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Émilie LÉVÊQUE, Mme Emmanuelle OLLIVIER HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Bruno VOYER, Mr Sylvain POILVET.

Absents excusés : 2

Mme Sarah GERBOUT a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Jean-Christophe PÉAN a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC

Absent : 0

Mme Émilie LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-07 DOMAINE ET PATRIMOINE – CONVENTION ENEDIS

Le maire expose au conseil municipal que des ouvrages électriques (pose d'un câble électrique en souterrain) ont été implantés sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune. Ces implantations ont donné lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé.

La société ENEDIS sollicite aujourd'hui la commune afin d'établir un acte notarié pour formaliser cette implantation. Cet acte est aux frais exclusifs d'ENEDIS.

La parcelle concernée est la suivante : Section AI numéro 313, située au lieu-dit « clos de la ville au Coq » - parcelle salle des fêtes pour borne.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise, le Maire à signer l'acte authentique souhaité par la société ENEDIS et reçu par la Société Civile Professionnelle « Notaires de la Visitation », titulaire d'Offices Notariaux à RENNES (Ille et Vilaine), 7 rue de la Visitation, et à SAINT GREGOIRE (35750) 9 Bis rue Alphonse Milon.

Saint-Briac sur mer le 10 février 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER (ILLE-ET-VILAINE)